Association à vocation Interprofessionnelle de l'agriculture biologique

FICHE TECHNIQUE **2021**

CONDUITE DE L'AVOCATIER EN BIO

Interbio Corse

SOMMAIRE

I. Choix du matériel végétal p. 2 - 3
II. Conditions de plantation p. 4 - 5
III. Irrigation p. 6
IV. Physiologie p. 6 - 7
V. Taille p. 7
VI. Fertilisation p. 8
VII. Maladies et ravageurs p. 9 - 10
VIII. Récolte p. 11

EN BREF

La culture de l'avocatier a été développée en Corse dans les années 1970 à 1980. Les épisodes de gel et les dépérissements liés au Phytophthora ont forcé les arboriculteurs à abandonner cette culture. L'évolution du climat et le développement de nouveaux porte-greffes tolérants au Phytophthora permettent aujourd'hui d'envisager de nouvelles plantations d'avocatiers sur l'île.

I. CHOIX DU MATÉRIEL VÉGÉTAL

Le choix du matériel végétal (variété et porte-greffe) adapté aux conditions climatiques de la région est essentiel pour réussir une culture d'avocatier. Seuls les plants issus de porte-greffes clonaux, tolérants au Phytophthora et résistants au froid sont retenus pour de nouvelles plantations.

Actuellement, les pépiniéristes spécialisés dans la production de plants d'avocatier sont situés dans le sud de l'Espagne. Pour l'introduction de plants d'avocatier en Corse, il est obligatoire de faire une demande auprès des services régionaux.

Les plants d'avocatiers issus de porte-greffes clonaux peuvent être proposés dans ces pépinières :

Viveros Blanco : *www.viverosblanco.com*

Viveros Brokaw : *www.viverosbrokaw.com*

D'après les données actuelles, les deux porte-greffes clonaux adaptés pour des plantations en Corse sont :

Duke 7 :
Porte-greffe vigoureux et productif, avec une bonne tolérance au froid. La tolérance à *Phytophthora cinnamomi* est modérée, mais il est plus tolérant à *Phytophthora citricola*.

Dusa :
Porte-greffe très productif, avec une tolérance élevée à la pourriture des racines causée par *Phytophthora cinnamomi* et une certaine tolérance à la salinité.

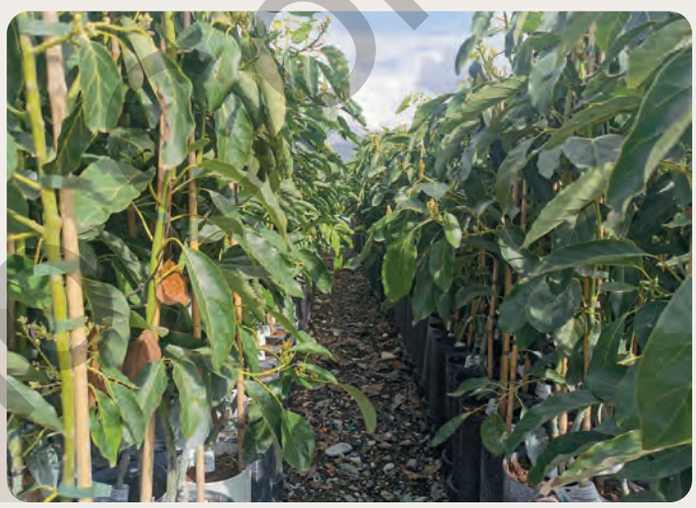

Les plants d'avocatier proposés dans ces pépinières ne sont pas certifiés AB. Pour garantir une installation rapide du verger, certains producteurs conduisent le verger en agriculture conventionnelle pendant 3 à 4 années suivant la plantation. Après cette période, le verger est généralement converti en AB avec une conversion sur 3 ans. Il est aussi possible de conduire la culture d'avocatier directement en AB dès la plantation, 3 années de conversion sont également nécessaires.

En fonction des quantités souhaitées, il est recommandé de commander les plants d'avocatier 1 à 2 ans en avance. Généralement, les plants sont livrés en pot de 42 cm de hauteur sur 17 cm de diamètre. La hauteur du plant est d'environ 70 à 120 cm. Le prix moyen d'un plant d'avocatier est d'environ 16 à 20 €/plant.

Les avocats possèdent des fleurs hermaphrodites avec un phénomène de dichogamie (les organes mâles et femelles d'une même fleur n'arrivent pas à maturité en même temps). Pour obtenir une pollinisation de la fleur de l'avocatier, il est nécessaire d'implanter sur la parcelle des arbres du groupe floral A et du groupe floral B. Sur une plantation de variété type A (Hass, Nowels, Corona), il est recommandé d'implanter dans la même parcelle au minimum 8 % d'avocatiers pollinisateurs type B (Fuerte, Bacon, Ettinguer, Zutano) dans le verger. Au moment de la floraison, pour améliorer la pollinisation, il est recommandé d'installer 12 à 15 ruches par hectare de mars à mai.

À RETENIR

- √ Plants issus de porte greffes clonaux
- √ 8 % d'avocatiers pollinisateurs
- √ 12 à 15 ruches par hectare de mars à mai

Inter Bio Corse

Les différentes variétés

TYPE A

HASS

Cette variété s'est substituée au Fuerte comme standard de la filière, elle est actuellement la plus plantée à travers le monde.
L'arbre est vigoureux et hautement productif, peu alternant mais présente une résistance au froid moyenne (-2° C).
Les fruits ont une bonne aptitude à la conservation sur l'arbre.

Maturité en Corse :
MARS à JUIN

TYPE B

FUERTE

C'est l'une des meilleures variétés d'avocatiers d'un point de vue gustatif. Elle fut longtemps la plus plantée à travers le monde.
L'arbre est vigoureux, légèrement alternant et résiste assez bien au froid (jusqu'à -3° C), mais il est particulièrement sensible aux variations de températures durant la période de floraison rendant sa production parfois irrégulière. Pour cela, il n'est pas recommandé en tant que pollinisateur.

Maturité en Corse :
DÉCEMBRE à MARS

BACON

C'est l'une des variétés les plus résistantes au froid (-4° C) et les plus vigoureuses. Implantée en bord de parcelle, cette variété peut avoir un intérêt en tant que brise vent. Elle est principalement utilisée comme pollinisateur de la variété Hass.
L'arbre est à port érigé productif, assez peu alternant.

Maturité en Corse :
DÉCEMBRE à JANVIER

ETTINGER

Cette variété est issue du Fuerte.
L'arbre est très fertile, vigoureux et à port érigé, les fruits sont similaires à ceux du Fuerte.
L'épiderme du fruit est légèrement sensible au choc.
Elle est également utilisée comme pollinisateur de la variété Hass.

Maturité en Corse :
DÉCEMBRE à MARS

ZUTANO

L'arbre est à port érigé, très vigoureux, résistant au froid (-4° C), peu alternant. Cette variété peut être utilisée comme porte-greffe.

Maturité en Corse :
DÉCEMBRE à JANVIER

**Période de récolte estimée pour la Corse*

Inter Bio Corse

II. CONDITIONS DE PLANTATION

A) Densités de plantation

Plusieurs densités de plantation sont possibles pour la culture d'avocatier. D'après les données dont nous disposons, les densités suivantes peuvent être recommandées :

6 x 4, soit **416** arbres/ha

6 x 5, soit **333** arbres/ha

B) Préparation de la parcelle et gestion de l'eau

Le choix de la parcelle est déterminant pour la pérennité de la culture. L'avocatier est une culture sensible aux excès d'eau, il faut donc retenir des sols filtrants et éviter les sols lourds, supérieur à 25 % d'argile. L'avocatier apprécie les pH plutôt bas de 5,5 à 7,5 mais il est sensible à la salinité.

Avant plantation, lors de la préparation de la parcelle, il est recommandé d'évacuer le maximum de résidus ligneux (racines, branches, ...) afin d'éviter le développement de champignons responsables du dépérissement de l'avocatier, tel que le Phytophthora et Rosellinia.

Ensuite, un travail de décompactage du sol doit être effectué afin d'améliorer l'infiltration de l'eau en profondeur. En fonction des conditions de la parcelle (type de sol, environnement, ...) un drainage du terrain peut être envisagé. Dans ce cas, la création de fossé et/ou la pose de drains permettront d'améliorer l'évacuation de l'eau. Pour l'avocatier, les excès d'eau dans le sol occasionnent les mêmes dépérissements que le Phytophthora.

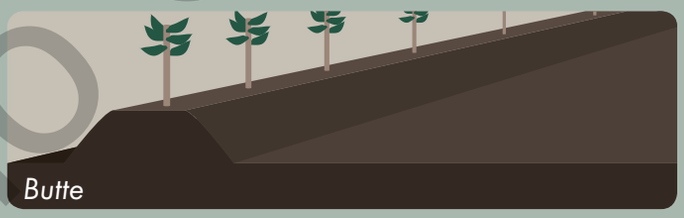

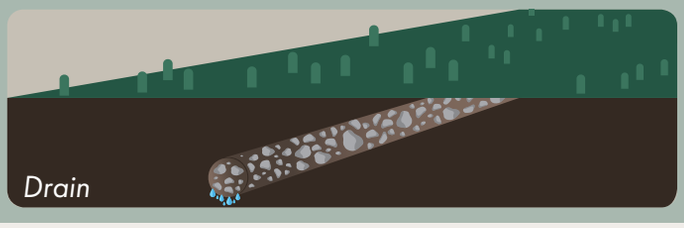

La plantation sur butte favorise le drainage et permet de cultiver des avocatiers dans des sols légèrement argileux. Dans la plupart des cas, ce système de plantation est fortement conseillé. Pour la préparation, il faut prévoir des buttes d'environ 1 m de largeur pour 0,6 à 0,8 m de hauteur. La butte doit être réalisée avec la formation d'un plateau pour améliorer l'infiltration de l'eau et la répartition des engrais.

Les amendements organiques (compost, fumier) sont recommandés pour la culture d'avocatier non seulement pour l'apport de nutriments, mais aussi pour leur rôle dans la préservation de la structure du sol, l'augmentation de la rétention d'eau ou encore la stimulation de la vie microbienne. Il est important de noter que les amendements organiques limitent le développement de champignons responsables de la pourriture des racines (*Phytophthora*) de l'avocatier.

À RETENIR

- ✓ Retenir un sol filtrant
- ✓ Décompacter et drainer la parcelle
- ✓ Plantation sur butte
- ✓ Apport de compost avant plantation

Interbio Corse

C) Plantation

Les plants d'avocatier peuvent être plantés à partir de fin mai (après les St de Glace). La plantation peut également être effectuée en été, mais il est conseillé d'appliquer par voie foliaire un produit à base d'argile ou de calcaire pour réduire l'incidence des fortes radiations sur les feuilles et le tronc.
L'installation d'un système d'irrigation dès la plantation est primordiale pour garantir l'implantation rapide du verger.
Au moment de la plantation, il est conseillé d'ajouter dans le trou de plantation du terreau ou du compost mélangé au sol pour obtenir un sol léger et riche autour des jeunes racines.
Il est également conseillé de prévoir un apport d'engrais pour stimuler la croissance des arbres (voir fertilisation).

À RETENIR

- Période de plantation : De fin mai à la fin de l'été
- Irrigation dès plantation

D) Protection au froid et au vent

La culture de l'avocatier est fortement sensible au vent, pour cela l'implantation de brise-vent est impérative (haie, toile brise-vent, couverture filet, ...). Généralement, les haies brise-vent à base de casuarina permettent de limiter l'impact du vent sur la culture.

En attendant la fortification du tronc des jeunes plants d'avocatier, il est nécessaire d'installer un tuteurage pour les 3 à 4 premières années. Pour cela, des tuteurs de 1,5 à 2,3 m de haut (enterrés de 30 cm) sont installés dès la plantation.

La pose d'un voile d'hivernage (toile en polypropylène) est indispensable pour protéger les arbres du froid et du vent. Cette installation temporaire est installée chaque automne et retirée au début du printemps les 2 à 3 premières années.

Pour limiter les dégâts liés au gel, avant un épisode de froid, il est conseillé de détruire l'enherbement de la parcelle afin de permettre au sol de dégager de la chaleur plus facilement. Des systèmes de protection antigel par aspersion ou ventilation peuvent être installés mais ils sont très onéreux. Les dégâts du gel sur la culture peuvent être importants à partir de -1°C.

À RETENIR

- Parcelle peu exposée au vent et au froid
- Installation de protection au vent
- Voile d'hivernage et tuteurage les 1ères années

Voile d'hivernage

Haie brise vent casuarina

Inter Bio Corse

III. IRRIGATION

Les systèmes d'irrigation les plus adaptés à la culture d'avocatier sont le goutte à goutte ou l'aspersion sous frondaison. Le système goutte à goutte est généralement plus utilisé puisqu'il est économe en eau.

Dans le cas d'un système goutte à goutte, deux tuyaux par ligne de plantation (goutte à goutte double) sont installés proche du tronc, puis ces tuyaux sont progressivement écartés du tronc chaque année. Le déplacement des tuyaux doit être effectué en période de repos végétatif, en hiver. Les goutteurs intégrés au tuyau sont espacés de 50 cm et ont un débit de 1,6 L/h par goutteur.

Les besoins en eau d'irrigation pour un verger d'avocatiers productif sont d'environ 6 000 à 8 000 m^3/ha/an. L'irrigation peut être déclenchée en moyenne 3 à 5 fois par semaine. En raison des volumes d'eau apportés, il est recommandé d'analyser l'eau d'irrigation pour quantifier les éléments favorables (nitrate) ou défavorables (chlore, sodium) à la production d'avocat. Il est conseillé d'installer des sondes d'irrigation pour piloter les apports. Les besoins en eau de l'avocatier se situent principalement entre mai et octobre.

À RETENIR

- Besoin en eau d'irrigation 6 000 à 8 000 m^3/ha/an
- Système goutte à goutte double rangée
- 3 à 5 irrigations/semaine

Espacement des tuyaux de goutte à goutte en fonction des années des plantations :

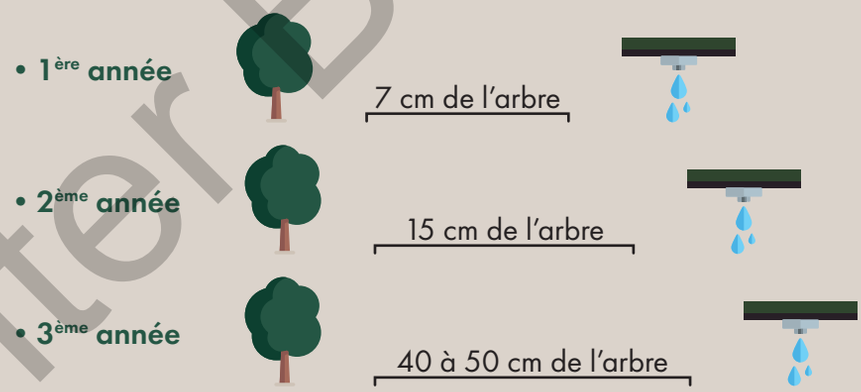

IV. PHYSIOLOGIE

Le système racinaire des avocatiers est très superficiel, environ 70 % des racines se situent entre 0-35 cm de profondeur du sol. C'est pourquoi l'irrigation est un aspect fondamental pour la réussite de la culture. La période de croissance racinaire correspond au moment où les pousses végétatives se développent.

L'avocatier débourre au printemps, à ce moment de l'année il est possible d'observer les bourgeons à fleurs (arrondis) et à feuilles (pointus). Ensuite, les fleurs et les pousses végétatives se développent courant mars et avril. La floraison, relativement étalée, débute selon les variétés de fin avril à début mai. L'initiation florale est environ 2 mois avant la période de floraison. Après la floraison, est observée la nouaison avec environ 1 % des fleurs qui forment un fruit.

Inter Bio Corse

Suite à la nouaison, la chute physiologique se déroule à deux périodes : après nouaison lorsque les fruits ont atteint une taille d'environ 2 à 4 mm, et au moment le plus chaud au cours du mois d'août.
Courant de l'été, une 2ème pousse végétative se développe. Si les températures sont supérieures à 35 - 37°C, un stress sur la culture peut être observé ; arrêt végétatif (plus de croissance du fruit et des feuilles), chute de fruits... A l'inverse, à partir de -1°C, des dégâts sur la culture peuvent subvenir ; chute de fruits, de feuilles et au pire le dépérissement de la culture.
La récolte est réalisée en fonction des variétés de novembre à mai. La culture d'avocatier est sensible aux phénomènes d'alternance. En moyenne la durée de vie d'un verger d'avocatiers est estimée entre 40 et 50 ans ou plus en fonction du mode de conduite.

À RETENIR

- Forte sensibilité au froid
- Système racinaire très superficiel
- Culture sensible au stress (température, vent, etc...) avec une forte chute physiologique

V. TAILLE

L'objectif de la taille est d'optimiser la production du fruit en favorisant l'ensoleillement de l'ensemble des branches et en limitant la hauteur des arbres. La taille s'effectue après les derniers risques de gel et idéalement avant la floraison. Il est recommandé de désinfecter les outils de taille entre chaque arbre.

Sur jeune arbre, la taille en structure conique est réalisée avec des branches supérieures suffisamment courtes pour permettre un ensoleillement des parties basses. De manière générale, les jeunes vergers nécessitent peu d'interventions en taille. Les éventuels rejets de porte-greffe sont éliminés. Un éclaircissage des fleurs avec la suppression de toutes les fleurs la 1ère année peut être réalisé pour favoriser le développement de la pousse de l'arbre. Le tuteurage de l'arbre est impératif les 3 premières années de plantation pour éviter les risques de casse liés au vent.

Sur arbre adulte, la taille est réduite au minimum et consiste principalement à supprimer les branches mortes ou cassées, les enchevêtrements au milieu de la frondaison et à relever la jupe des arbres. Dans le choix des branches à couper, il est également possible de supprimer quelques branches qui ont porté des fruits pour favoriser l'ensoleillement et la vigueur d'autres rameaux qui seront à leur tour productifs. Les parties hautes de l'arbre sont écimées pour maintenir une hauteur du verger inférieure à 3,5 m. Il est important de favoriser la coupe au-dessus des anneaux de croissance, pour conserver plus de bourgeons et ainsi gagner en production. Le schéma recherché pour un verger d'avocatiers est d'obtenir au printemps un équilibre entre les pousses végétatives (feuilles) et les fleurs.

À RETENIR

- Période de taille : après risque de gel , avant floraison
- Taille de formation (ensoleillement de toutes les branches)
- Éclaircissage des fleurs les 3 premières années
- Taille d'entretien légère (suppression des branches mortes ou entassement de végétation), maintien du verger à une hauteur inférieure à 3,5 m
- Désinfection des outils de taille

Inter Bio

VI. FERTILISATION

La fertilisation du verger d'avocatiers est déterminée en fonction des résultats d'analyse de sol. En Corse, les sols sont généralement riches en potassium ; ainsi l'apport de cet élément doit être raisonné en fonction des quantités naturellement présentes. A l'inverse, les sols de la région ont souvent des niveaux de phosphore faibles. Pour cela, cet élément doit être apporté en conséquence à la plantation et les années suivantes pour accompagner le développement du système racinaire. La nutrition de la culture d'avocatier consiste principalement à la gestion de la nutrition azotée. Il est recommandé d'éviter les formes d'engrais à base de chlorure, puisque l'avocatier est sensible à cet élément.

En complément de l'analyse de sol, il est recommandé de réaliser une analyse foliaire (limbe uniquement) chaque automne pour ajuster la fertilisation. Ainsi, les éléments déficitaires sont appliqués au sol ou par pulvérisation foliaire. Les oligo-éléments (zinc, bore, manganèse, ...) sont principalement apportés par pulvérisation foliaire. Les stades physiologiques qui présentent les meilleures assimilations foliaires sont sur inflorescence, en début et fin de floraison, et sur jeunes feuilles.

Besoins en éléments fertilisants pour un verger d'avocatiers productif

ÉLÉMENTS FERTILISANTS	N AZOTE	P PHOSPHORE	K POTASSIUM
Quantités apportées (en Kg/ha/an ou unités/ha/an)	200	20 à 40	200 à 250
Périodes d'apport	1/2 en mars et avril 1/4 en juin 1/4 en juillet + 20 à 30 unités en novembre/décembre	Apport en sortie d'hiver	Apport en sortie d'hiver ET/OU après nouaison

Sur jeune verger, la 1ère et 2ème année il peut être apporté entre 30 et 60 unités d'azote par hectare/an et environ 10 à 20 unités de phosphore par hectare/an en fonction des analyses de sol.

Inter Bio Corse

VII. MALADIES ET RAVAGEURS

L'avocatier est une culture rustique qui ne nécessite généralement pas de traitement phytosanitaire. C'est particulièrement le champignon, *Phytophthora cinnamomi* qui provoque les dégâts les plus graves sur les vergers d'avocatiers. Il est important de noter que les dépérissements liés aux stagnations d'eau peuvent entraîner les mêmes symptômes que le *Phytophthora*. Pour cela, il faut veiller avant plantation à l'amélioration de la circulation de l'eau sur la parcelle *(voir conditions de plantation)*.

CHAMPIGNONS DU SOL

L'apparition de ces maladies est en grande partie due aux conditions environnementales favorables au développement de ces champignons. Les précédents culturaux de plantes ligneuses sensibles à ces champignons, comme l'olivier, l'amandier ou la vigne sont déconseillés dans le cadre d'une plantation d'avocatier. L'amélioration de la circulation de l'eau sur la parcelle est la meilleure mesure préventive face au développement de ces maladies *(voir conditions de plantation)*.

• Pourriture des racines, *Phytophthora cinnamomi*

Ce champignon de sol se développe particulièrement en condition de sol humide. Des nécroses racinaires apparaissent et entraînent plus ou moins rapidement l'affaiblissement (défoliation) puis la mort de l'arbre. Aucun moyen de lutte biologique n'est efficace contre le Phytophthora, seules les mesures préventives peuvent limiter la présence de cette maladie. Le choix d'un porte-greffe tolérant au Phytophthora et l'amélioration de la circulation de l'eau sur la parcelle sont les points les plus importants pour limiter cette maladie.

• Pourridié laineux, *Rosellinia necatrix*

Autre champignon du sol pouvant également être présent sur avocatier, le pourridié laineux, *Rosellinia necatrix*. Les arbres atteints ont une végétation chétive. Les feuilles jaunissent, les fruits mûrissent difficilement, puis les branches se dessèchent et dépérissent rapidement. Les feuilles mortes ont la particularité de rester sur l'arbre contrairement aux sujets atteints du Phytophthora. En arrachant l'arbre, un feutrage blanc est observé sous l'écorce, au niveau des racines, et à la base du tronc.

MOYENS DE LUTTE
contre le Phytophthora et Rosellinia

- Choix d'un porte-greffe tolérant
- Avant plantation, évacuer le plus de débris végétaux
- Plantation sur butte, décompactage et drainage de la parcelle
- Faire des apports de compost (favoriser la diversité microbienne du sol)
- Dès qu'un arbre est atteint ; arracher, évacuer les racines et les souches
- Nettoyer les outils utilisés (pneu tracteur, remorques, pelles, chaussures, ...)
- Mise en place de solarisation selon la surface contaminée
- Irrigation alternée : irrigation par alternance d'un côté puis de l'autre de l'arbre (goutte à goutte double) pour limiter le développement des champignons

CHAMPIGNONS AÉRIENS

• Dépérissement à *Botryosphaeria*

Le dépérissement à Botryosphaeria est lié à un complexe de champignons qui entraine la pourriture de l'extrémité de la tige, vers la base. Des taches d'un brun violacé se développent sur les fruits. En général, la maladie se développe sur les branches mortes, les feuilles mortes et les contours des feuilles ; il est donc nécessaire d'évacuer le matériel mort et de ne pas laisser les débris morts s'accumuler sur les arbres. Au moment de l'élimination des bois morts, il est important de tailler suffisamment loin de la zone nécrosée puisque des infestations encore non visibles sont présentes à proximité de la nécrose. Pour éviter la propagation de la maladie, il est conseillé de désinfecter le matériel de taille et de récolte.

Inter Bio Corse

• **Anthracnose, *Colletotrichum gloeosporioides***

L'anthracnose est provoquée par le champignon *Colletotrichum gloeosporioides*. Des zones marrons ou mortes apparaissent sur les feuilles et si celles-ci sont importantes, les feuilles chutent. Les fruits infestés présentent de petits points foncés. Les spores germent et pénètrent dans le fruit avant la récolte, créant des taches brunes à noires.

MOYENS DE LUTTE
contre Botryosphaeria et Colletotrichum

- Tailler pour favoriser l'aération et diminuer l'humidité dans l'arbre
- Avant plantation, évacuer le plus de débris végétaux

RAVAGEURS

• **Acariens, *Oligonychus perseae***

L'acarien, *Oligonychus perseae*, se nourrit sur la face inférieure des feuilles provoquant des taches circulaires chlorosées à brunes qui deviennent visibles depuis la face supérieure de la feuille. Les colonies d'*Oligonychus perseae* sont petites mais peuvent rassembler un grand nombre d'individus. Chaque colonie produit une toile dense qui ressemble à une tache argentée sur la face inférieure de la feuille. Généralement, les prédateurs naturels (*Euseius scutalis et Neoseiulus californicus*) permettent de réguler les populations d'acariens. Pour limiter l'installation du ravageur, il faut éviter les projections de poussière sur la feuille et favoriser les enherbements à base de pollen pour offrir une source d'alimentation variée aux prédateurs. En cas de très forte pression, il est possible de réaliser une application d'huile minérale en juin, avant le pic de population se situant entre juillet et fin septembre. Ce traitement est rarement justifié sauf sur jeune plantation.
D'autres acariens peuvent être présents sur l'avocat comme le *Oligonychus punicae* ou *Eotetranychus sexmaculatus*. Ce sont des ravageurs occasionnels.

• **Thrips, *Scirtothrips perseae***

Les dégâts de thrips sont liés aux piqûres alimentaires des larves et des adultes qui affaiblissent les arbres. Lorsque les thrips s'alimentent sur les fruits, des marques se forment, dépréciant la récolte.

• **Cochenille pyriforme, *Protopulvinaria pyriformis***

Certaines variétés d'avocatiers sont plus sensibles que d'autres. Il existe 2 générations par an. Son prédateur naturel est *Metaphycus helvolus*.

• **Fourmis, *Tapinoma sp***

La gestion des fourmis est impérative, si la pression est forte, il est recommandé d'installer des barrières physiques (toile de jute et roller trap) sur les troncs au printemps. Dans ce cas, il est important d'avoir une gestion de l'enherbement avec des coupes rases pour éviter la formation de pont entre l'herbe et l'arbre.

Bio Corse

VIII. RÉCOLTE

La 1ère récolte peut être envisagée à partir de la 3ème ou 4ème année de plantation. L'entrée en pleine production du verger d'avocatiers débute à partir de la 6ème année.

La récolte des avocats s'effectue à la main pour les fruits accessibles et à l'aide d'une canne coupante pour les fruits les plus éloignés. Les brouettes échelles sont utilisées pour faciliter la récolte. Sur une journée de 7 h de récolte, on peut estimer environ 400 à 500 kg d'avocats récoltés par personne. La récolte peut se faire en 1 ou 2 passages ou plus en fonction des objectifs.

La récolte est déclenchée à partir du moment où le taux de matière sèche des fruits a atteint 22 %. Ce taux est calculé à l'aide d'une balance de précision et d'un micro-onde. Environ 10 tranches fines de chair d'avocat (sans la peau) sont pesées avant et après séchage au micro-onde. La différence des 2 valeurs, exprimée en pourcentage, renseigne le taux de matière sèche.

Les fruits peuvent être commercialisés en fonction du calibre qui évolue de 12 à 32, les calibres 12 à 20 sont les plus courants. Le numéro du calibre correspond au nombre de fruits nécessaires pour atteindre 4 kg. Le prix moyen de vente de l'avocat conventionnel d'origine espagnole est d'environ 3,5 €/kg.

Le poids moyen d'un avocat est d'environ 200 à 300 g par fruit. Sur des arbres de taille moyenne, on peut récolter entre 20 à 30 kg d'avocat/arbre. Alors que sur de grands arbres, on peut récolter entre 30 à 50 kg d'avocat/arbre.

Pesée avant passage au micro-onde

Pesée après passage au micro-onde

RENDEMENT FAIBLE	RENDEMENT MOYEN	RENDEMENT ÉLEVÉ
7 à 9 T/ha	10 à 14 T/ha	14 à 18 T/ha

Les rendements en fruits d'un verger d'avocatiers peuvent varier en fonction de la densité de plantation, du type de sol et du mode de conduite. Il faut noter également que les cultures d'avocatier peuvent alterner plus ou moins fortement. En moyenne, il est estimé environ 5 % de pertes de récolte liées aux dégâts du vent, des ravageurs, ...

Calendrier de récolte

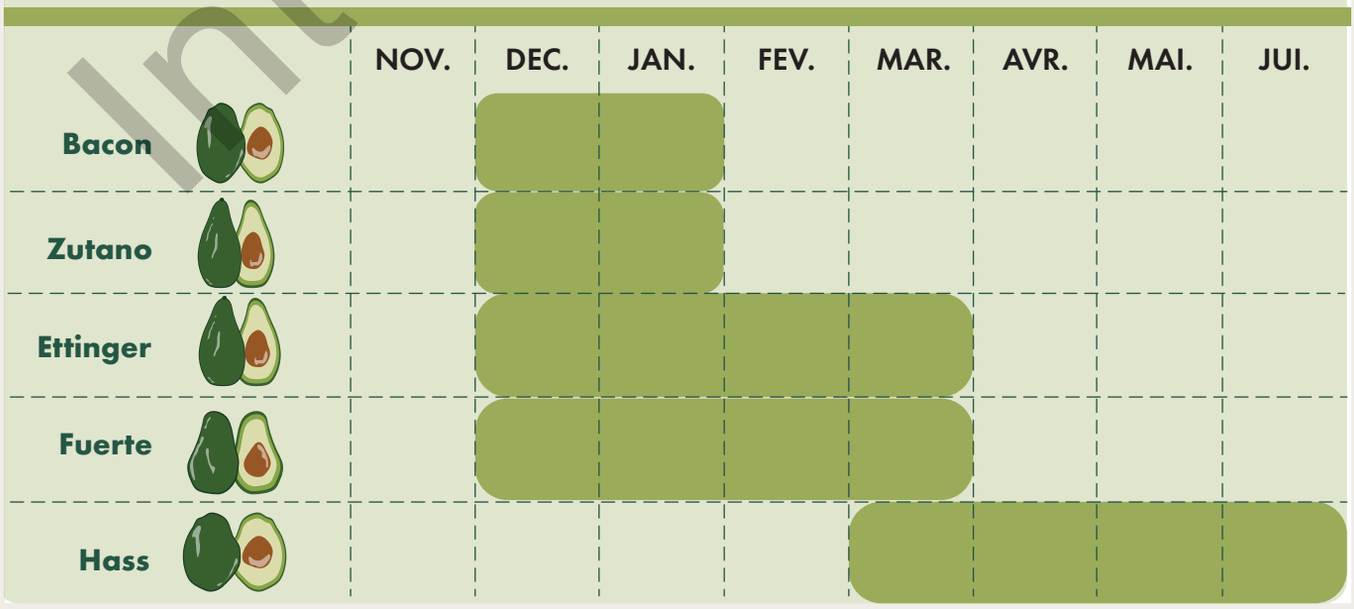

**Période de récolte estimée pour la Corse*

Inter Bio Corse

Références

- Formation « *Conduite de l'avocatier en Bio* » par Emilio GUIRADO SANCHEZ, 2021
- Support de formation « *La culture de l'avocatier* » par Reinaldo AGUILAR, 2020
- « *L'avocatier en Corse* » par Robert VOGEL – Station INRA – IRFA de San Giuliano, 1989
- « *Enfermedades del aguacate causadas por especies* » de Hongos de la familia Botryosphaeriaceae, 2017»

Inter Bio Corse

INTER BIO CORSE
Organisme régional de développement de l'agriculture biologique
Pôle agronomique - 20230 San Giuliano
Tél : 04 95 38 85 36 | **Mail :** biocorse@gmail.com
Site internet : interbiocorse.org

CRÉDITS
Mise en page : Marie ANDREANI, *Chargée de communication*
Rédaction : Valentin MARIE, *Animateur conseiller en viticulture/arboriculture*
Crédits Photos : *Wikipédia.com - Pixabay.com - Pexels.fr - flaticon.com - Valentin Marie - Charlotte Bodart*

" Fonds européens agricoles pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales. "